



Les permanences téléphoniques

La Chambre des Notaires des Hauts-de-Seine assure des **permanences téléphoniques** offertes tous les quinze jours le jeudi entre 10h et 12h pour obtenir des renseignements d'ordre général.

Si vous souhaitez être rappelé par un notaire, inscrivez-vous en remplissant le formulaire sur notre site internet www.notaires92.fr dans la rubrique « **services pour les particuliers / permanences téléphoniques** » en indiquant vos coordonnées et en exposant brièvement la question que vous souhaitez aborder avec le notaire.

Dates des prochaines permanences téléphoniques :

2 décembre 2021
16 décembre 2021
6 janvier 2022
20 janvier 2022
3 février 2022
17 février 2022
3 mars 2022
17 mars 2022
31 mars 2022
14 avril 2022
5 mai 2022